

Arrêté n°2024-117-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 06/02/2024

Demande déposée le 25/01/2024

Affichage récépissé dépôt de dossier : 30/01/2024

PC 042 147 22 M0047 T01

Par :	SAS AGRI FOREZ MOBILITE représentée par Monsieur NICOLAS Robert
Demeurant à :	144 Chemin de la Paire 42600 VERRIERES-EN-FOREZ
Sur un terrain sis à :	12 Bis Rue des Vernes 42600 MONTBRISON 147 AM 571, 147 AM 586
Nature des Travaux :	Construction d'une station de distribution de carburants verts

Surface de  
plancher : 36 m<sup>2</sup>

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,  
Vu le permis de construire n° PC 042 147 22 M0047 accordé le 26/07/2022 à SEVEN AURA  
représentée par Monsieur RICHETON Jean-Michel,  
Vu la demande de transfert susvisée en date du 25/01/2024 de SEVEN AURA représenté par  
Monsieur MICHETON Jean-Pierre et de la SAS AGRI FOREZ MOBILITE représentée par Monsieur  
NICOLAS Robert,

### ARRETE

**ARTICLE 1:** Le permis de construire n° PC 042 147 22 M0047, accordé à SEVEN AURA le  
26/07/2022, EST TRANSFERE à la SAS AGRI FOREZ MOBILITE, pour le projet décrit dans la  
demande susvisée.

**ARTICLE 2:** Les prescriptions mentionnées sur le permis de construire d'origine sont  
maintenues.

**ARTICLE 3:** Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité du permis de  
construire initial.

**ARTICLE 4:** Les taxes afférentes au dossier sont aussi transférées.

Fait à MONTBRISON, le 06/02/2024  
Pour le Maire,  
Pierre CONTRINO,  
Adjoint Délégué



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.